

PROPOSITION  
DE LOI

rejetée

N° 11

SÉNAT

le 5 novembre 1964.

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

---

# PROPOSITION DE LOI

REJETÉE PAR LE SÉNAT

*tendant à modifier le 3° de l'article 2102  
du Code civil.*

---

*Le Sénat a rejeté, en première lecture, la proposition de loi adoptée par l'Assemblée Nationale, en première lecture.*

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 5 novembre 1964.

*Le Président,*

*Signé : Amédée BOUQUEREL.*

---

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 518, 793 et In-8° 168.

Sénat : 147 et 321 (1963-1964).

---

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.